

<b>DEPARTEMENT PAS DE CALAIS</b>  <b>ARRONDISSEMENT ARRAS</b>  <b>CANTON BREBIERES</b>	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES</b>  <b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>
<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11  <b><u>Présents :</u></b> 11  <b><u>Votants:</u></b> 11  <b><u>Représentés:</u></b> 0	<b>Séance du 09 avril 2026</b> Le neuf avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 26 mars 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <b><u>Sont présents:</u></b> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Bernard LETURCQ

**Objet: Délibération sur le budget primitif - HAMBLAIN LES PRES 2026 - DE 2026 30**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune HAMBLAIN LES PRES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
- Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune HAMBLAIN LES PRES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 498 074,12**

**En dépenses à la somme de : 1 498 074,12**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 10/04/2026

Date de réception de l'AR: 10/04/2026

062-216204057-DE\_2026\_30-DE

A G E D I



**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	465 288,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 000
014	Atténuations de produits	3 000
023	Virement à la section d'investissement	265 000
65	Autres charges de gestion courante	123 000
67	Charges spécifiques	2 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>978 288,21</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	687 674,81
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 500
73	Impôts et taxes	25 350
731	Fiscalité locale	169 847
74	Dotations et participations	74 616,4
75	Autres produits de gestion courante	10 300
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>978 288,21</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 000
21	Immobilisations corporelles	467 785,91
23	Immobilisations en cours	45 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>519 785,91</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	64 484,22
021	Virement de la section de fonctionnement	265 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 519,18
13	Subventions d'investissement	150 782,51
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>519 785,91</b>

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

Le Président

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 10 avril 2026

Et de la publication le 10 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 10/04/2026

Date de réception de l'AR: 10/04/2026

062-216204057-DE\_2026\_30-DE

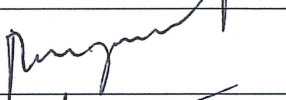
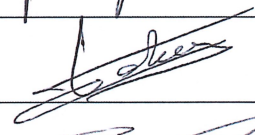
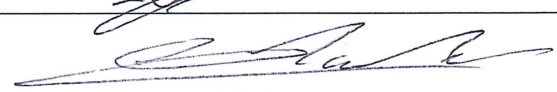
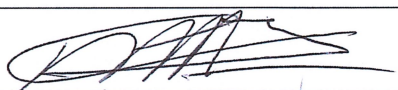
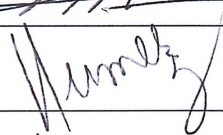

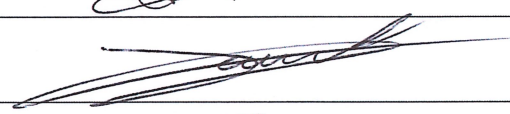

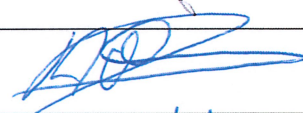
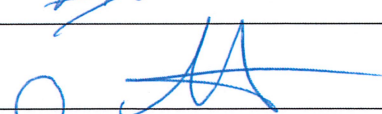
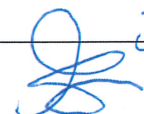
A G E D I



Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

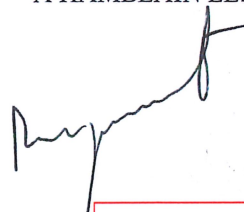
Date de la convocation : 25 mars 2026  
 Présenté par Patrick DEREGNAUCOURT, Maire,  
 A HAMBLAIN LES PRES, le 9 avril 2026  
 Patrick DEREGNAUCOURT, Maire,  
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A HAMBLAIN LES PRES, le 9 avril 2026

Les membres :

DEREGNAUCOURT Patrick	
LETURCQ Bernard	
PERU Martial	
GRAS Régis	
HUMEZ Sandrine	
COUPE Marie-Claude	
DERNONCOURT Jonathan	
DITTE Jérémy	
VINCART Dominique	
COTTINET Clémentine	
LAPORTE Alice	

Certifié exécutoire par Patrick DEREGNAUCOURT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 avril 2026 et de la publication le 10 avril 2026

A HAMBLAIN LES PRES, le 10 avril 2026




# COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES

## NOTE DE PRESENTATION BREVE

### ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

#### SOMMAIRE :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

#### **I. Le cadre général du budget :**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 9 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De continuer d'investir pour apporter une meilleure qualité de vie aux habitants, pour limiter les dépenses liées à l'inflation notamment l'augmentation des prix de l'énergie et pour sécuriser la commune (routière – vidéo-protection...).
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat et de la Communauté de Communes Osartis Marquion chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents et des indemnités des élus de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



## II. La section de fonctionnement :

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations diverses (appartement mairie – marais – terres...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les charges de personnel et des élus.

A noter que la commune n'a actuellement aucun emprunt. Les excédents permettent de financer le reste à charge des investissements.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts et taxes.
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre notamment des loyers (appartement – marais – terres ...).

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	465 288.21
012	Charges de personnel et frais assimilés	120 000.00
014	Atténuations de produits	3 000.00
65	Autres charges de gestion courante	123 000.00
67	Charges spécifiques	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	265 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>978 288.21</b>



## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	10 500.00
73	Impôts et taxes	195 197.00
74	Dotations et participations	74 616.40
75	Autres produits de gestion courante	10 300.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	687 674.81
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>978 288.21</b>

### Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes.

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- . Taxe foncière sur le bâti : 41.97 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 50.52 %
- . Taxe d'habitation : 18.23 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 143 428.00 € majoré de 31 559.00 € (allocations compensatrices 4 790.00 € – FNGIR\* : 15 350 € – Effet du coefficient correcteur : + 11 407.00 €) soit un total de 174 987.00 €.

\*Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

#### d) Les dotations et participations de l'Etat.

Les dotations et participations prévisionnelles de l'Etat sont de l'ordre de 100 000 € (dotation forfaitaire – dotations diverses – taxe sur les droits de mutation ...).

## III. La section d'investissement :

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement du parc, à la mise aux normes PMR de l'église, l'installation de la vidéoprotection, à la réfection du réseau d'éclairage public...).



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 000.00
21	Immobilisations corporelles	467 785.91
23	Immobilisations en cours	45 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>519 785.91</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	64 484.22
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 519.18
021	Virement de la section de fonctionnement	265 000.00
013	Subventions d'investissement	150 782.51
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>519 785.91</b>

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes.

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Aménagement du parc « Les Prés aux Oiseaux » : fin des travaux.
- Sécurisation routière : rue de Sailly – carrefour rue de Sailly et rue de Boiry – signalisation...
- Réfection de l'horloge et de la cloche de l'église (travaux effectués sur 2026 mais commandé en 2025).
- Etude du projet de vidéoprotection.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Aménagement du parc « Les Prés aux Oiseaux » : région – département.
- Sécurisation routière : département – Communauté de Communes Osartis-Marquion.
- Réfection de l'horloge et de la cloche de l'église : département – Communauté de Communes Osartis-Marquion (effectué en 2025).

Les subventions inscrites au budget sont celles dont la commune a reçu une notification. Les demandes de subventions auprès de l'état DETR, du département Biodiv'62 phase 2 concernant le parc vont être de nouveau étudiées sur l'année 2026.



#### IV. Les données synthétiques du budget :

a) Principaux ratios en 2024 : dernières données connues

	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
	Commune d'Hamblain les Prés	Département	Région	National
Dépenses de fonctionnement par habitant	493	572	598	742
Recettes de fonctionnement par habitant	689	730	727	923
Produit des taxes locales par habitant	361	281	304	337
Charges financières par habitant	0	12	8	12

Population d'Hamblain les Prés : 474 habitants

b) Les taux d'impositions :

	Taux d'imposition en %			
	Commune d'Hamblain les Prés	Département	Région	National
Taxe d'habitation*	18.23 %	11.41 %	12.63 %	12.17 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties*	41.97 %	35.82 %	39.73 %	34.87 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties*	57.76 %	43.72 %	42.27 %	47.76 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - EPCI	19.76 %	16.01 %	13.77 %	12.48 %

\*taux votés par la commune

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Hamblain les Prés, le 9 avril 2026

Le Maire,

Patrick DEREGNAUCOURT



